

Lundi 16 novembre 2009  
Nos références KGM/GD/ND/CF/ 358  
Affaire suivie par Nicole DAZY

**Objet : Séminaire Elus à la Culture / Directeurs des affaires culturelles**

Madame, Monsieur, Chèr(e) Collègue

La FNCC rencontrera les directeurs des affaires culturelles au cours d'un séminaire qui permettra d'aborder l'ensemble des questions ayant trait à la relation Elus/DAC, et à leurs responsabilités respectives, dans le cadre des enjeux actuels qui traversent les politiques culturelles. Nous souhaitons la participation du maximum de membres de notre Conseil d'Administration lors cette journée qui aura lieu le,

**Mercredi 16 décembre 2009**  
**de 10h à 16h**

**Cité de l'Architecture et du Patrimoine, 7 avenue Albert de Mun – 75016 -PARIS**

La relation Elus/DAC est une question récurrente, qui fait l'objet de réflexion et de sessions de formation de la part de la FNCC. Si l'organisation de cette journée répond à la demande des DAC, elle constitue pour nous, Elus, l'occasion de faire émerger des éléments de réflexion et de les mettre à la disposition de tous nos collègues.

S'il est de la responsabilité des élus de prendre les décisions, de les assumer devant la population et d'en rendre compte notamment lors des échéances électorales, l'apport des directions de la culture, et plus largement celui des acteurs culturels, constitue pour les élus un élément précieux et nécessaire. Deux évolutions nous incitent à revisiter les relations dans le « couple » Elu-DAC :

d'une part, une plus large association aux décisions des citoyens, des acteurs dans leur diversité et à l'évolution à l'œuvre dans la société

d'autre part la direction des affaires culturelles, même si elle ne fait pas l'objet d'un cadre d'emploi dans la fonction publique territoriale, est devenue un véritable métier.

Pour préparer cette journée dont nous vous demandons de noter la date dès à présent, **nous vous proposons de nous adresser les sujets, les thèmes, les questionnements qu'il vous paraît nécessaire d'aborder au cours de cette rencontre.** Ils seront intégrés dans le document préparatoire qui sera transmis au *CLIDAC*<sup>(1)</sup>

Je compte vivement sur votre participation et vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chèr(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



**Karine GLOANEC MAURIN**

(1) Les directeurs des affaires culturelles sont organisés dans différents groupements et associations : l'Association des DAC des grandes villes, Culture et départements qui regroupe les DAC des départements, et plusieurs associations régionales de DAC des villes : notamment en Midi-Pyrénées ou en Ile-de-France où elle s'est ouverte aux départements et aux établissements artistiques et culturels publics. Le CLIDAC est la coordination de liaison des DAC.